

L'ASSURANCE CHÔMAGE

OBJECTIFS

Maitriser les règles d'indemnisation du chômage

Être en capacité de renseigner les salariés

Développer ses compétences pour mener des négociations sur l'emploi

La carrière ne se fait plus dans une seule entreprise et la plupart des salariés alternent périodes d'emploi et de chômage. La multiplication des CDD et des ruptures conventionnelles a contribué à banaliser la situation et rendre les salariés acteurs de cette discontinuité. Le CSE est sollicité pour négocier des départs et renseigner les salariés sur les modalités et règles d'indemnisation. Une formation qui aide aussi pour toutes les négociations sur l'emploi (GEPP, licenciement économique, RCC).

**À JOUR
DES DERNIÈRES
RÉFORMES**

LES PRINCIPES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Une négociation interprofessionnelle soumise à agrément qui définit les règles d'indemnisation et l'obligation pour les employeurs d'assurer le risque de perte d'emploi.

Une négociation très sensible à l'emploi pour préserver des équilibres financiers et qui évolue souvent : les différentes conventions d'assurance chômage.

Les bénéficiaires : des salariés privés involontairement d'emploi ayant travaillé suffisamment pour ouvrir des droits et autres situations couvertes.

Le financement du régime par des cotisations.

LES CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À DES ALLOCATIONS CHÔMAGE

La privation involontaire d'emploi et situations assimilées : revue des situations.

Les conditions d'aptitude au travail, de recherche effective d'un nouvel emploi et de résidence.

Une période d'affiliation préalable à l'assurance chômage requise pour ouvrir des droits.

Situation des demandeurs d'emploi âgés proches de la retraite ou en capacité de la liquider.

LES RÈGLES D'INDEMNISATION

Le calcul du salaire de référence pour fixer le niveau de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) : règles et traitement des situations atypiques.

Le montant brut de l'allocation journalière servie par Pôle emploi : taux d'indemnisation, minimum, dégressivité éventuelle, cotisations applicables.

Durée d'indemnisation, point de départ, carences appliquées par Pôle emploi et exceptions.

Modalités de paiement des allocations et cause d'éventuelles suspensions ou interruptions.

Le cas des demandeurs d'emploi âgés ou proches de la retraite.

LE DEMANDEUR D'EMPLOI INDEMNISÉ

Accompagnement : le projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE), la possibilité sous conditions de formation et autres aides au reclassement.

Les impacts de la réforme France Travail

Les règles de rechargement des droits.

Régime fiscal et social de l'indemnisation, cumul avec d'autres revenus.

La protection sociale des demandeurs d'emploi.

DURÉE
1 JOUR

TARIFS
1500 € NETS

QUEL QUE SOIT LE NOMBRE DE PARTICIPANTS

200 € DE REMISE POUR LES ABONNÉS ALINÉA